

COMMUNE
DE
GOURIN

REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AVRIL 2014

<p>Date de convocation : 16/04/2014 affichée le : 16/04/2014 Date d'affichage des délibérations : 29/04/2014</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27</p>	<p>L'an deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le vingt cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLÈS Estelle, LE COROLLER Jacques, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie, OFFREDO Hervé, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUEDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal. formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absentes excusées</u> : DEBERT Marie-Hélène, LE PINSEC Catherine.</p> <p><u>Procurations</u> : DEBERT Marie-Hélène à Marie-Laure POUPON, LE PINSEC Catherine à Jacques LE COROLLER.</p> <p>Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.</p>
---	---

1/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2013 transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, 21 voix pour et 6 abstentions, constatant

1-l'excédent de fonctionnement du **Budget Principal** d'un montant de **1 590 533.25€** (excédent antérieur : 542 754.23 euros + résultats de l'exercice : 1 047 779.02 euros) décide de l'affecter comme suit :

- 1 221 905.72 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art.1068)
- 368 627.53 € en excédent d'exploitation reporté (chp 002).

2-le déficit de fonctionnement du **Budget Lotissement Men Glas** d'un montant de 40 119.62€ (déficit antérieur : 40 119.62 €)

décide de l'affecter comme suit :

- 40 119,62 € en déficit de fonctionnement reporté (chp.002)

3-l'excédent d'exploitation du **Budget Assainissement** d'un montant de **169 472.55€** (excédent antérieur : 158 863 euros + résultats de l'exercice : 10 609.66 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 122 250.79 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (article 106)
- 47221.76 € en excédent d'exploitation reporté (chp 002).

2- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2013 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de fixation des taux communaux des trois taxes directes locales, au titre de l'exercice 2014, transmise à chaque membre du Conseil Municipal et établie par la commission des finances comme suit :

TAXE	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2014	PROPOSITION DE TAUX 2014	PRODUIT 2014
Taxe d'Habitation	5 084 000 €	11, 99 %	609 572 €
Taxe Foncière sur les propriété bâties	4 826 000 €	19, 14 %	923 696 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	354 000 €	41, 00 %	145 304 €

L'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée, à 21 voix pour et 6 abstentions, fixe pour l'année 2014 les taux communaux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	11, 99 %
Taxe Foncière sur les Propriété Bâties	19, 14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41, 00 %

3/ BUDGETS PRIMITIFS 2014

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif principal 2014 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 955 401.53 €	4 976 880.73 €	9 932 282.26 €
Recettes	4 955 401.53 €	4 976 880.73 €	9 932 282.26€

- contributions et cotisations organismes et syndicats:

Organismes/syndicats	BP 2014
CNAS	12 000
Ass bretonne des relais itinérants	600
Comité départemental du tourisme	330
CDT fleurissement	50
Association des maires	1270
ALECOB	3305
Roi Morvan Communauté	6000
SDIS	103522
SIVU AERODROME	36 736

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

- adopte, par 21 voix pour et 6 contre, la section de fonctionnement du projet de budget primitif principal 2014 (voté par chapitre)
- adopte, par 21 voix pour et 6 contre, la section d'investissement du projet de budget primitif principal 2014 (voté par chapitre)

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les projets de budgets primitifs annexes 2014 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont les tableaux des équilibres sont repris ci-après,

BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	394 119.62 €	322 987.22 €	717 030.83€
Recettes	394 043.61 €	394 043.61 €	717 030.83 €

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	443 108.18€	868 934.91 €	1 312 043.09 €
Recettes	443 108.18 €	868 934.91 €	1 312 043.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité,

adopte ces projets de budgets primitifs annexes 2014 (votés par chapitre en sections de fonctionnement ou d'exploitation et en sections d'investissement).

4/ PROGRAMMATION VOIRIE : AUTORISATION AVENANT n°2 MARCHE A BON DE COMMANDE

En parallèle de la présentation du budget et plus précisément de la section d'investissement et de la programmation voirie. Monsieur le premier adjoint en charge des finances évoque la possibilité d'un avenant sur l'acte d'engagement du marché à bon de commande. (montant HT du marché: 649 836.95 euros)

Monsieur le maire sollicite donc la présente assemblée afin de l'autoriser à signer un avenant de plus value d'un montant de 357 856.61 euros vis à vis du marché à bon de commande pour la programmation voirie 2011-2012-2013. Le titulaire du marché est EUROVIA. La maîtrise d'œuvre est le cabinet ELM.

A 24 voix pour et 3 abstentions, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer un deuxième avenant avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de **357 856.61 euros**.

5/ FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2014

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter toutes subventions (Europe, Etat, Région, Département) permettant le financement des opérations d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée, avec 21 voix pour et 6 abstentions, sollicite de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département toutes subventions permettant le financement de chacune des « opérations » d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2014 rappelées ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
-----	---------	----	-------	-----------	---------

20	IMMOBLISATIONS INCORPORELLES				72 126 €
202	79	824		Etudes P.L.U.	38 126€
2031	62	824		Etude aménagement centre ville	20 000€
2031	15	020		Etude déconstruction anciens services techniques	10 000€
205	22	020		Logiciels SA, ST, Site internet	4000€

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				221 918.75€
2118	18	824		Autres terrains	80 000€
2158	15	020		Divers mobilier et matériel ST	41 960€
2158	25	821		Signalisation	20 000€
2182	15	020		Matériel de transport ST	31 263€
2183	14	212		Matériel de bureau, informatique écoles	3000€
2183	22	020		Matériel informatique Mairie	10 000€
2184	30	026		Mobilier cimetière	3320.75€
2184	35	823		Mobilier urbain	3 000 €
2184	14	212		Mobilier écoles	3 500 €
2184	42	414		Matériel Château de Tronjoly (chaises)	2000 €
2184	76	251		Mobilier, matériel restaurant scolaire et annexe	2000 €
2188	19	020		Divers, matériels, mobiliers, logiciels	1875 €
2188	60	413		Matériel Piscine	20 000€

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDIT
-----	---------	----	-------	-----------	--------

23	IMMOBILISATIONS EN COURS				3 314 214 €
2313	16			Aménagement centre ville	709 230.25€
2313	22	020		Mairie (aménagement PMR)	100 000 €
2313	35	824		Signalitique divers bâtiments communaux	3 000 €
2313	43	414		Gîtes	1 500 €
2313	66	324		Chapelles	10 000 €
2313	62	824		Immeuble carrefour central	876 907 €
2313	76	251		Restaurant scolaire (annexe)	6 600 €
2313	77	113		Extension et aménagement Centre de Secours	596 399 €
2313	85	413		Aménagement Piscine	257 657 €
2315	25	821		Signalisation voirie	10 000 €
2315	27	824		Travaux divers de voirie	49 946 €
2315	50	824		Aménagements paysagers	3 000 €
2315	38	822		Ronds-points, ralentisseurs, sécurité	200 000 €
2315	44	814		Eclairage public	20 000 €
2315	46			Electrification	54133 €
2315	45	823		Ouvrages d'art cours d'eau, plan d'eau	5522 €
2315	71	822		Gros travaux de voirie	410 319.25 €

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
-----	---------	----	-------	-----------	---------

20	IMMOBILISATIONS EN COURS				40 000 €
2031				Etudes	40 000 €

23	IMMOBILISATIONS EN COURS				625 626 €
2315	10			Travaux sur réseau	325 626€
2315	11			STEP	300 000€

6/ SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2014, établie par la Commission des Finances comme suit :

SOCIAL	
FNATH mutilés du travail de GOURIN	76 €
Croix rouge de GOURIN	986 €
Association d'aide à domicile (ADMR)	762 €
Banque alimentaire du Morbihan - (Antenne de GOURIN) dont 70 € cotisation adhésion	1 017,83 €
Alcool Assistance "La croix d'or" - zone de GOURIN	152 €
Secours catholique (Antenne de GOURIN)	452 €
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	3 900 €
A.C.A.S.	152 €
SOUS TOTAL	7 497,83 €
ANCIENS COMBATTANTS ET SAPEURS POMPIERS	
Anciens combattants (ACPG-CATM-AFN)	244 €
Médaillés militaires	99 €
A.N.A.C.R (Association nationale des anciens combattants de la résistance)	99 €
Comité gourinois du souvenir	45 €
Union départementale des pupilles des sapeurs pompiers	45 €
Amicale des sapeurs pompiers	381 €
SOUS TOTAL	913 €
SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES	
Voyage étude St Yves	381 €
Voyage étude lycée Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Châteaubriand	381 €
Voyage étude école J. Rostand	152 €
Voyage étude école St Pierre	152 €
Association sportive Ste Jeanne d'Arc	610 €
Association sportive Collège Châteaubriand (La Gourinoise)	610 €
Association sportive St Yves	610 €
Institut Médico Educatif - Carhaix Plouguer (amicale des parents d'élèves de Kerampuil)	150 €
Crèche "les p'tits loups" GOURIN	80 000 €
SOUS TOTAL	83 808 €
CHAPELLES	
Assurances comités de quartiers	
STE JULIENNE	38 €
ST GUENOLE	38 €
MOUSTERIEN	38 €
ST NICOLAS	38 €
BEVER	38 €
ST CLAUDE	38 €
ST PHILIBERT	38 €
Comité "Les amis de St Hervé"	38 €
SOUS TOTAL	304 €

ASSOCIATIONS DIVERSES	
Fête de la crêpe	6 098 €
Comité championnat musique traditionnelle	6 098 €
A.C.C.A. Association communale de chasse GOURIN	381 €
Cercle celtique GOURIN	1 143 €
Club cycliste des Chasseurs	1 500 €
La gaule gourinoise	305 €
La Gaule gourinoise (exceptionnelle)	
Amicale philatélique gourinoise	381 €
O.M.S. (Office Municipal des Sports)	14 906 €
Les Jardins de Tronjoly	150 €
Les Jardins de Tronjoly (exceptionnelle)	410 €
Comité de jumelage	1 067 €
Cinéma "Jeanne d'Arc"	2 000 €
BEAJ (Association Citoyenne et culturelle de Gourin / festival cinématographique)	
Bretagne Trans América - GOURIN (expositions)	2 000 €
Association Bretonne des Solistes de Cornemuse GOURIN	229 €
Comité d'action RN 164	76 €
Association "d'ateliers en expos"	4 573 €
Les Amis de l'Orgue	229 €
A Ciel Ouvert	4 573 €
Les Amis de Tronjoly	762 €
Les Diablotins	600 €
Association "An Ti Glas" GOURIN	229 €
Challenge du Roi Morvan	160 €
G.V.A. GOURIN / IDEA	762 €
U.T.L. (Université du Temps Libre)	76 €
Jardiniers de France	76 €
TPMN (Traditions et Patrimoines en Montagnes Noires GOURIN)	152 €
AGAM (Association Gourinoise des Assistantes Maternelles)	229 €
Brittany National Pipe Band GOURIN	152 €
Association "les folies gourinoises"	152 €
MJ Breizh Story	152 €
Gourin Triathlon, subvention exceptionnelle (film)	150 €
SOUS TOTAL	49 771 €
Subventions exceptionnelles	
Organisation élection miss Bretagne, A Ciel Ouvert	1 000 €
Amzer an heol ; Dissolution asso pour le développement sanitaire et social à Gourin	2 000 €
Actions du devoir de mémoire : cérémonie pour honorer la mémoire de M. CANEVET Marcel	150 €
TOTAL GENERAL	145 443,83 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, avec 21 voix pour et 6 abstentions, adopte cette proposition.

7/ CREDITS SCOLAIRES 2014 «FOURNITURES»

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « fournitures » au titre de l'exercice 2014 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2013 à la somme de 67 euros par élève domicilié sur la Commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 67 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2014 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2014.

8/ CREDITS SCOLAIRES 2014 « ARBRE DE NOËL »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Arbre de Noël » au titre de l'exercice 2014 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2013 à la somme de 22 euros par élève.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 22 euros par élève au titre de l'Arbre de Noël 2014 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2014.

9/ CREDITS SCOLAIRES 2014 « NATATION »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Natation » au titre de l'exercice 2014 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2013 à la somme de 14 euros par élève.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux deux écoles primaires de la Commune, un crédit de 14,00 euros par élève au titre de la natation 2014 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2014.

10/ CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE ST PIERRE. PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de fixation de la participation communale 2014 aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Pierre sous contrat d'association établie par la Commission des finances comme suit :

- prise en charge financière de **379,79 € par élève de classe élémentaire** dont les parents résident sur le territoire communal
- prise en charge financière de **782,85 € par élève de classe maternelle** dont les parents résident sur le territoire communal.

Un tableau récapitulatif des dépenses scolaires pour l'exercice 2013 des établissements publics du 1^{er} degré est remis à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

11/ TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire solliciter l'autorisation de signer des avenants au contrat initial avec les entreprises MONOT, BEVAN, VSA et KERVEADOU pour les lots 5,7, 13 et 15 (couverture, menuiseries, cloisons et électricité/chauffage-climatisation). Le montant total de la plus-value est chiffré à **24 212.45 euros**.

A l'unanimité, le conseil approuve la plus value et autorise la signature des avenants au contrat initial.

12/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par permis de construire délivré au nom de la Commune le 23 juillet 2012, Monsieur le Maire a autorisé l'entreprise ARDO à procéder à la construction d'un centre de distribution frigorifique et à la mise aux normes de sa station d'épuration.

Les associations NPCB, AR GAOUENN et UMIVEM, par recours gracieux des 21 et 22 septembre 2012 ont sollicité le retrait de ce permis de construire. Le 31 octobre 2012, Monsieur le Maire a rejeté ces demandes non fondées.

Par notification du 28 décembre 2012 reçue en Mairie le 4 janvier 2013, les associations précitées ont informé qu'elles ont engagé contre cette décision un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de RENNES.

Par lettre recommandée avec avis réception postal en date de ce 10 janvier 2013, M. le greffier en chef du Tribunal Administratif de RENNES a notifié la requête pour excès de pouvoir présentée par l'association NATURE ET PATRIMOINE CENTRE BRETAGNE contre l'arrêté de permis de construire PC 056 066 12 A0018 du 23 juillet 2012. Ce recours a été enregistré le 29 décembre 2012 par le Tribunal administratif de RENNES sous le numéro de dossier 1205305-1.

Considérant que l'article L. 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune », Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation d'ester en justice dans l'affaire susvisée pendante devant le Tribunal administratif de RENNES et, le cas échéant en appel et en cassation.

Le 10 janvier 2013, le conseil municipal donne autorisation au maire d'ester en justice.

Le 25 avril 2014, le conseil communautaire nouvellement constitué se doit de renouveler cette autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif de RENNES sur la requête présentée par l'association NATURE ET PATRIMOINE CENTRE BRETAGNE et dirigée contre l'arrêté de permis de construire PC 056 066 12 A0018 du 23 juillet 2012 et le cas échéant, en appel et en cassation.